

Image not found or type unknown



Cession des droits intellectuels après la fin de contrat de travail

Par **resolutx**, le **02/06/2020** à **23:03**

Bonjour,

On me propose un contrat de travail où il y a une clause qui prévoit une cession des droits intellectuelles pour toutes les inventions faites pendant la durée du contrat et pendant 12 mois après la rupture du contrat pour les inventions faites dans le cadre de mes fonctions.

Je voudrais comprendre si cette clause pour cession des inventions faites après la fin du contrat est légale. Peut-elle être opposée ?

Je vous remercie de votre aide.